

Compte-rendu réunion du Conseil Municipal

du 10 avril 2017 à 19h30

Etaient présents: FRIQUET Carmen, PARRINELLO Stéphane, BEAUPRETRE Brigitte, NOEL Georges, BOUCLANS Gilles, SAIRE Jean-François, DUBOIS Christophe, NAUDION Christine, LANDRY Karelle, PATTON Bruno, GHEERBRANT Agnès, ACHARD Vincent, BASTARD Bruno.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents Excusés: BARBERET Marie-France ayant donné pouvoir à BEAUPRETRE Brigitte, PECHINIOT Jean-Pierre ayant donné pouvoir à BOUCLANS Gilles, WITZEL Fleur, NEMET Jocelyne, JACQUOT Marlène, ROUSTAN Laure.

Monsieur BOUCLANS Gilles a été élu Secrétaire.

Rapport 1 : Approbation des comptes de Gestion 2016.

L'adjointe aux finances présente les budgets primitifs 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ainsi que le détail des mandats, titres, dépenses effectuées au cours de l'exercice.

Il apparaît que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal déclare que les comptes de gestion pour l'exercice 2016 dressés par la trésorière, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Rapport 2 : Approbation des comptes administratifs 2016

L'adjointe aux finances précise au préalable que les comptes administratifs présentés sont en tous points conformes aux comptes de gestion dressés par la trésorière.

Les comptes administratifs se présentent de la façon suivante :

1) Budget général

	Prévus	Réalisé	Reste à réaliser
Fonctionnement			
Dépenses	1.066.729,10 €	924.237,62 €	
Recettes	1.066.729,10 €	1.020.317,38 €	
Investissement			
Dépenses	468.090,00 €	340.070,02 €	60.905,00 €
Recettes	468.090,00 €	200.508,57 €	1.800,00 €

	Fonctionnement	Investissement	Résultat global
Résultat de l'exercice	96.079,76 €	-139.561,45 €	- 43.481,69 €
Reports de l'exercice 2015	75.629,10 €	73.912,65 €	149.541,75 €
Résultat de clôture de l'exercice	171.708,86 €	- 65.648,80 €	106.060,06 €

2) Service assainissement

	Prévus	Réalisé	Reste à réaliser
Fonctionnement			
Dépenses	91.498,26 €	47.829,20 €	
Recettes	91.498,26 €	90.776,38 €	
Investissement			
Dépenses	100.730,29 €	23.169,90 €	
Recettes	100.730,29 €	42.922,29 €	

	Fonctionnement	Investissement	Résultat global
Résultat de l'exercice	42.947,18 €	19.752,39 €	62.699,57 €
Reports de l'exercice 2015	16.508,19 €	- 8.785,07 €	7.723,12 €
Résultat de clôture de l'exercice	59.455,37 €	10.967,32 €	70.422,69 €

3) Service eau

	Prévus	Réalisé	Reste à réaliser
Fonctionnement			
Dépenses	86.583,17 €	50.207,61 €	
Recettes	86.583,17 €	65.360,81 €	
Investissement			
Dépenses	113.461,20 €	9.929,66 €	
Recettes	113.461,20 €	8.800,68 €	

	Fonctionnement	Investissement	Résultat global
Résultat de l'exercice	15.153,20 €	- 1.128,98 €	14.024,22 €
Reports de l'exercice 2015	32.753,35 €	92.660,52 €	125.413,87 €

Résultat de clôture de l'exercice	47.906,55 €	91.531,54 €	139.438,09 €
--	-------------	-------------	--------------

4) Lotissement – Rue de la Croix de Pierre

	Prévus	Réalisé	Reste à réaliser
Fonctionnement			
Dépenses	154.430,00 €	0	
Recettes	154.430,00 €	0	
Investissement			
Dépenses	69.200,00 €	0	
Recettes	69.200,00 €	0	

	Fonctionnement	Investissement	Résultat global
Résultat de l'exercice	0	0	0
Reports de l'exercice 2015	0	0	0
Résultat de clôture de l'exercice	0	0	0

Madame le Maire quitte la salle. En son absence, l'adjointe aux finances procède au vote des différents comptes administratifs 2016.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal approuve les 4 comptes administratifs présentés :

- Budget général
- Service assainissement
- Service eau
- Budget lotissement – rue de la Croix de Pierre

Madame l'adjointe aux finances remercie les élus de leur confiance et invite Madame le Maire à regagner sa place.

Rapport 3 : Affectation de résultat

Madame l'adjointe aux finances expose qu'à l'issue du vote des comptes administratifs, il y a lieu d'affecter le résultat de chaque budget. Elle propose donc les affectations suivantes :

1) Budget général

Affectation du résultat de fonctionnement	
Excédent d'exploitation 2016 à affecter en 2017	171708,86 €
Solde d'investissement 2016 :	
Déficit de financement	65 648,80 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	59105,00 €
Besoin de financement en investissement (solde + RAR)	124753,80 €
Affectation :	
Excédent d'exploitation reporté – art. R 002	49 955,06€
Excédents capitalisés - art. R 1068	124753,80€

2) Service eau

Affectation du résultat d'exploitation	
Excédent d'exploitation 2016 à affecter en 2017	47906,55 €
Solde d'investissement 2016 :	
Excédent de financement	-
Solde des restes à réaliser d'investissement	-
Besoin de financement en investissement (solde + RAR)	-
Affectation :	
Excédent d'exploitation reporté – art. R 002	47906,55 €

3) Service assainissement

Affectation du résultat d'exploitation	
Excédent d'exploitation 2016 à affecter en 2017	59 455,37 €
Solde d'investissement 2016 :	
Excédent de financement	10 967,32 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	0 €
Besoin de financement en investissement (solde + RAR)	10 967,32 €
Affectation :	
Excédent d'exploitation reporté – art. R 002	59455,37 €

Excédents capitalisés - art. R 1068	0€
--	-----------

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal approuve ces propositions.

Rapport 4 : Vote des taux d'impositions

Madame le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier la communauté de communes des Combes est passée en fiscalité professionnelle unique.

Ce régime fiscal se traduit par un transfert à la communauté de toute la fiscalité économique (CFE, CVAE, IFEP...).

Ce régime fiscal s'accompagne également de l'instauration d'un mécanisme d'attribution de compensation des recettes et des charges transférées par la communauté de communes des Combes.

En conséquence le taux de CFE est désormais voté à l'échelle communautaire.

Pour les trois autres taxes, Madame le Maire propose une augmentation de 2%, soit :

- Taxe d'habitation : 9,88%
- Foncier bâti : 9,33%
- Foncier non-bâti : 40,48%

Cette proposition est approuvée à l'unanimité par les membres présents ou représentés du conseil municipal

Rapport 5 : Vote des budgets communaux 2017

Madame l'adjointe aux finances présente les budgets primitifs 2017.

1) Budget général

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	929.695,06 €	929.695,06 €
Investissement	652.654,09 €	652.654,09 €
TOTAL	1.582.349,15 €	1.582.349,15 €

2) Service assainissement

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	142.645,44 €	142.645,44 €
Investissement	108.998,91 €	108.998,91 €
TOTAL	251.644,35 €	251.644,35 €

3) Service eau

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	113.237,00 €	113.237,00 €
Investissement	112.483,88 €	112.483,88 €
TOTAL	225.720,88 €	225.720,88 €

4) Lotissement – Rue de la Croix de Pierre

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	154.430,00 €	154.430,00 €
Investissement	69.200,00 €	69.200,00 €
TOTAL	223.630,00 €	223.630,00 €

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal approuve les budgets primitifs 2017 :

- Budget général
- Service assainissement
- Service eau
- Budget lotissement – rue de la Croix de Pierre

Rapport 6 : Indemnités des élus

La Préfecture a porté à notre connaissance le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 qui modifie le décret 82-1105 du 23 décembre 1982 relatifs aux indices de la fonction publique.

Il résulte de l'application de ce décret que le montant des indemnités des élus doit être fixé en fonction de l'indice brut terminal de la fonction publique et ne doit plus faire référence l'indice 1015 comme c'était le cas dans la délibération prise le 28 mars 2014. Le montant des indemnités en fonction de l'indice brut terminal de la fonction publique pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux est donc fixé comme suit :

- Le Maire : 36%
- Les 5 adjoints : 14,5%
- Les 5 conseillers délégués : 3,4%

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal adopte ces nouvelles dispositions.

Madame le Maire précise que cette délibération n'a aucune incidence budgétaire.

Rapport 7 : Convention d'assistance avec l'Agence Départementale

Madame le Maire rappelle que la commune est adhérente à Ingénierie 70. Elle rappelle que le conseil municipal travaille depuis plusieurs mois sur les aménagements de sécurité à réaliser aux entrées de bourgs (60000€ TTC ont été prévus au budget).

Elle propose de confier une mission d'assistance à Ingénierie 70 pour mener à bien ces travaux.

Après avoir entendu le contenu de la convention proposée, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le contenu de la mission confiée à Ingénierie 70 et autorise Madame le Maire à signer la présente convention, ainsi que tous les documents nécessaires pour la réalisation de cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé Madame le Maire lève la séance à 20H00.